

Synthèse des réponses à la  
consultation publique du  
27 octobre 2022 préalable au  
lancement d'appels aux  
candidatures en FM dans le  
ressort du CTA des Antilles et  
de la Guyane

© Arcom

## Sommaire

1.	L'équilibre des marchés publicitaires locaux	4
1.1.	La fragilité des marchés publicitaires locaux .....	4
1.2.	Une volonté de préservation des marchés radiophoniques locaux.....	4
2.	Les zones de recherche de nouvelles fréquences	5
2.1.	Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs .....	5
2.2.	Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche	5

### **Annexe : liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique... 6**

En application de sa [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026 adoptée le 16 décembre 2020](#), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique a ouvert, le 27 octobre 2022, une [consultation publique préalablement au lancement d'appels dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane](#).

Cette consultation publique avait un double objectif : d'une part, procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause et, d'autre part, déterminer, dans la perspective de l'élaboration du plan de fréquences, les zones où seront recherchées de nouvelles fréquences.

Les contributions devaient être transmises au plus tard le 30 novembre 2022.

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique a reçu la réponse de dix acteurs du secteur radiophonique, dont la liste figure en annexe.

## **1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux**

*Question 1 : Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par l'Arcom pour ne pas les déséquilibrer ?*

Deux des dix contributeurs ont répondu à ces questions ; les huit autres contributeurs ont fourni des contributions techniques ou transmis des éléments visant à soutenir une future candidature, sans répondre aux questions de la consultation.

Ces deux contributions proviennent d'éditeurs de services de catégories A autorisés en Guadeloupe et Martinique et exploitant faiblement les marchés publicitaires locaux.

Les contributeurs rappellent la fragilité des marchés publicitaires locaux (1.1) et préconisent à l'Arcom des mesures visant à ne pas déstabiliser ces marchés (1.2).

### **1.1. La fragilité des marchés publicitaires locaux**

Les deux contributeurs rappellent la fragilité des marchés publicitaires locaux dans leurs territoires respectifs de diffusion en Guadeloupe et Martinique. Le facteur mis en avant par l'éditeur du service de catégorie A autorisé en Martinique est la concurrence des réseaux sociaux à l'égard du média radio.

### **1.2. Une volonté de préservation des marchés radiophoniques locaux**

Les deux contributeurs estiment qu'il serait souhaitable de privilégier le développement des radios déjà autorisées (associatives et commerciales) dans le ressort du CTA des Antilles et de la Guyane pour étendre leurs zones de couverture plutôt que de permettre l'arrivée de nouveaux entrants.

## **2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences**

### **2.1. Les zones proposées par le Conseil répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs**

Question 2.a : En considérant les critères définis par le Conseil pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des trois zones (Deshaies (971), La Trinité (972), Rivière-Pilote (972), Saint-Laurent-du-Maroni (973)) proposées par le Conseil ?

Deux contributeurs ont répondu à cette question. Les éditeurs de services associatifs ou commerciaux locaux ont souscrit au choix des zones proposées par l'Arcom, dans l'optique d'une densification ciblée du spectre FM.

### **2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche**

Question 2.b : Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant ces propositions au regard des critères énoncés supra, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Au total, un besoin de 12 fréquences réparties sur 11 zones distinctes de celles initialement proposées par l'Arcom a été formulé par les acteurs privés. La grande majorité des zones (10 sur 11) ne font l'objet que d'une seule marque d'intérêt. L'ARCOM propose de conserver les quatre zones initialement proposées dans la consultation publique (Deshaies (971), La Trinité (972), Rivière-Pilote (972) et Saint-Laurent-du-Maroni (973)), qui répondent aux critères définis dans la synthèse de la consultation publique sur la gestion du spectre FM.

Par ailleurs, s'il s'avérait, à l'occasion des études menées lors des travaux de planification de fréquences dans ces quatre zones, que l'Arcom identifie de nouvelles fréquences dans des zones proches, elle ajouterait au futur plan de fréquences de l'appel FM du CTA des Antilles et de la Guyane les nouvelles fréquences ainsi trouvées.

## **Annexe : liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique**

### **Guadeloupe**

- Association culturelle et radiophonique de La Trinité (Identité Radio)
- Association Kalpata 65-7 (Radio Saphir)
- Association pour la communication évangélique par les moyens audiovisuels (Radio Souffle de Vie)

### **Martinique**

- Association pour le développement culturel et artistique du Marin (Radio Actif Martinique)
- Association Côte-sous-le-vent (Radio Côte sous le vent (RCV))
- Association Voix de l'Espérance (Espérance FM)
- SARL Fusion (Radio Fusion)
- Association Vénus Symbiose (Radio Inter Tropicale)
- Association Mel Makrel (S.E.M. Radio (Solutions Emploi Martinique))